Module : Comptabilité générale

Chapitre : Les opérations Accessoires : Les emballages

Introduction :

Les emballages sont les objets destinés à contenir des produits ou des marchandises. Ils sont livrés à la clientèle en même temps que leur contenu.

Toutefois, il faut distinguer le matériel d'emballage, des emballages commerciaux. Ces derniers sont au nombre de trois :

- Les emballages perdus.
- Les emballages récupérables (identifiables et non identifiables).
- Les emballages à usage mixte.

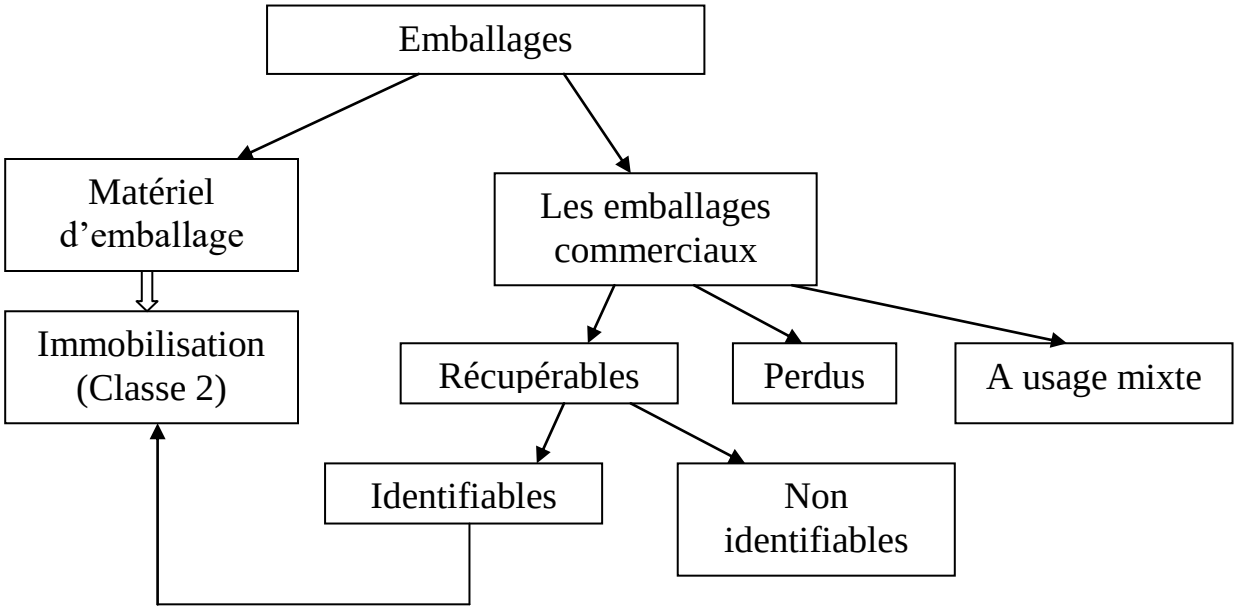

Schéma représentatif des différents types d'emballage

Le présent chapitre abordera les modes de comptabilisation des emballages.

A titre de rappel, les emballages figurent parmi les éléments à ajouter au niveau de la facture comme le montre le schéma ci-après :

	Nom du fournisseur **facture N° :**	**nom du client** **adresse du client** **Date : ……/…../……**
	Libellé	**Montant**
Partie I : Eléments à déduire	Montant brut (HT)	
	- Réductions commerciales	
	Net commercial	
	- Réductions financières	
	Net financier	
Partie II : Eléments à ajouter	Transport **Emballages** TVA	
	Net à payer (TTC)	

Section 1: Le matériel d'emballage

1) Principe :

Le matériel d'emballage est destiné à loger et à préserver des matières, des produits ou des marchandises. Il est utilisé pour répondre aux besoins internes de son cycle d'exploitation. Il n'est pas destiné à être livré à la clientèle : il constitue donc un matériel dont la durée d'utilisation dépasse un an, et donc il est classé comme une immobilisation. A titre d'exemple, on peut citer : les citernes de gaz, les frigos pour préserver les produits périssables…

- **Exemple : Facture avec plusieurs réductions**

10/08, La société LES CONSERVES DU NORD de conserve des tomates a acheté par chèque bancaire deux frigos pour préserver ses produits Prix unitaire (H.T) 8 000 dh, TVA 20%, Facture N°145.

Travail à faire :

1) Etablir la facture n°145.
2) Comptabiliser l'opération.

Solution :

1) **Présentation de la facture n°145 :**

Société …… **Les conserves du nord** Adresse du client **Facture N°: 145** **Date : 10/08**	
Libellé	**Montant**
Montant Brut (8000*2)	16 000
TVA 20%	3 200
Net à payer	**19 200**

2) **Comptabiliser l'opération:**

Chez le client : 10/08

2332	Matériel et outillage	16 000	
34552	Etat, TVA récup/immobilisations	3 200	
5141	banque		19 200
	Fact N°145		

Section 2: Les emballages commerciaux

Contrairement au matériel d'emballage, les emballages commerciaux sont livrés aux clients en même temps que leur contenu.

Ils sont de trois types :

- Les emballages perdus.
- Les emballages récupérables (identifiables et non identifiables).
- Les emballages à usage mixte.

1) Les emballages perdus

a) Principe :

Ils sont vendus à la clientèle au même titre que la matière ou le produit. Leur valeur est déjà incorporée au niveau du prix final. Ils ne sont ni prêtés ni repris (opération de consignation ou de reprise).

b) Modèle d'enregistrement comptable :

Du point de vue comptable, les emballages perdus sont traités comme des marchandises **achetées, stockées ou vendues.**

1-1) Achat d'emballages perdus :

L'écriture comptable ressemble parfaitement à celle d'une opération normale d'achat, c'est-à-dire l'entrée des emballages constitue une charge d'exploitation de l'exercice pour l'entreprise. Cette charge est enregistrée au débit du compte **61231** « achats d'emballages perdus » et au crédit du compte fournisseurs ou trésorerie en appliquant la TVA de 20%.

Exemple 1 : (Achat des produits emballés)

Le **05/01**, La société Centrale laitière a vendu des marchandises au supermarché ACIMA suivant la facture ci-après :

Facture N°: 76			**Date: 05/01**
Libellé	**Qté**	**P.U**	**Montant**
Lait	200	6	1200
Yogourt	25	2	50
Fromage	40	8	320
Montant Total			1570
TVA 20%			314
Net à payer			1884

Travail à faire :

Comptabiliser la facture à la fois chez le client et chez le fournisseur.

Solution :

Chez le client Acima

05/01

6111	Achats de marchandises	1 570	
34552	Etat, TVA récupérable	314	
4411	Fournisseurs		1 884
	Facture N° 76		

Chez le fournisseur Centrale laitière

05/01

3421	Client	1 884	
7111	Ventes de marchandises		1 570
4455	Etat TVA Facturée		314
	Facture N° 76		

- **Exemple 2: (Achat des emballages perdus)**

Le 05/03, L'entreprise **Alpha** a acheté par chèque bancaire auprès de la société **Carnaud** (société spécialisée dans la fabrication des emballages) 20 000 sachets en plastiques destinés à enfermer les produits vendus aux clients au prix unitaire de 5 dh/unité, TVA 20%, Facture N°45.

Travail à faire :

1) Présenter la facture.
2) Comptabiliser la facture chez le client et chez le fournisseur.

Solution :

1) Présentation de la facture

Fournisseur Carnaud	**Client Alpha**
Facture N°: 45	**Date: 05/03**
Libellé	**Montant**
Montant Brut (20 000 x 5)	100 000
TVA 20%	20 000
Net à payer (TTC)	120000

2) Comptabilisation:

Chez le client

		05/03		
5141	Banques		120 000	
7121	Ventes de biens et sec			100 000
4455	Etat TVA Facturée			20 000
	Facture N° 45			

Chez le fournisseur

		05/03		
6123	Achats d'emballages perdus		100 000	
34552	Etat, TVA récupérable		20 000	
5141	Banques			120 000
	Facture N° 45			

1-2) Stock d'emballages perdus :

L'opération d'achat d'emballages perdus donne lieu à un stock qui sera enregistré au niveau du compte **31231** « stock d'emballages perdus ». Ce compte sera mouvementé en fin d'exercice au moment de la constatation du stock final.

Ils sont vendus à la clientèle au même titre que la matière ou le produit. Leur valeur est déjà incorporée au niveau du prix final. Ils ne sont ni prêtés ni repris (opérations de consignation ou de reprise).

1-3) Ventes d'emballages perdus :

Si l'entreprise a décidé de vendre seulement les emballages à une autre entreprise, cela constitue un **produit accessoire** qui sera enregistré au niveau du compte **7127** « ventes de produits accessoires ».

- **Exemple 1 : (ventes des emballages perdus)**

Le 15/03 : L'entreprise **Alpha** a vendu une partie des emballages achetés à une société concurrente, la société **Beta** ; 5 000 sachets en plastiques au prix unitaire de 5 dh/unité, TVA 20%, Facture N°65.

Travail à faire :

1) Présenter la facture.
2) Comptabiliser la facture chez le client et chez le fournisseur.

Solution :

1) Présentation de la facture

Fournisseur Alpha **Client Beta**	
Facture N°: 65 Date: 15/03	
Libellé	**Montant**
Montant Brut (5 000 x 5)	25.000
TVA 20%	5.000
Net à payer	30.000

2) Comptabilisation :

Chez le client

15/03

5141	Banques	120 000	
7121	Ventes de prdts acces.		25 000
4455	Etat TVA Facturée		5 000
	Facture N° 65		

Chez le fournisseur

15/03

6123	Achats d'emballages perdus	25 000	
34552	Etat, TVA récupérable	5 000	
5141	Banques		30 000
	Facture N° 65		

En résumé, l'enregistrement comptable des emballages perdus fait appel aux comptes suivants :

Comptes	**Compte de stock**	**Comptes d'achats**	**Comptes de produits**
Emballages Perdus	**31231 :** stock d'emballages perdus	**61231 :** achats d'emballages perdus	**712751 :** ventes d'emballages Si les emballages sont vendus sans matière ou produit.
Classe	**Classe 3**	**Classe 6**	**Classe 7**

2) Les emballages récupérables

Ils sont destinés à être utilisés plusieurs fois. Ils sont prêtés ou consignés aux clients. Ainsi, on distingue deux types :

- Les emballages récupérables identifiables.
- Les emballages récupérables non identifiables.

2-1) Les emballages récupérables identifiables :

a) Principe :

Il s'agit des emballages identifiables portant un numéro de série. Ils constituent comme le matériel d'emballage des immobilisations et font partie des comptes de la classe 2 : Actif immobilisé.

b) Modèle d'enregistrement comptable

Ils sont enregistrés au niveau du compte **2333** « embakkages récupérables identifiables ».

- **Exemple 2 : (Achat d'emballages récupérables identifiables)**

Le **20/01**, La société GAMA a acheté auprès de son fournisseur d'emballage la société CARNAUD 3 contenaires portant les numéros de série suivants C001, C002 et C003, Prix unitaire 4 000 Dh, TVA 20% par chèque bancaire. Facture N°23.

Travail à faire :

1) Présenter la facture.
2) Comptabiliser la facture chez le client et chez le fournisseur.

Solution :

1) Présentation de la facture :

Fournisseur CARNAUD **Client GAMA**	
Facture N°: 23 **Date: 20/01**	
Libellé	**Montant**
Montant Brut (4 000 x 3)	12.000
TVA 20%	2.400
Net à payer (TTC)	14.400

2) Comptabilisation:

Chez le fournisseur CARNAUD

20/01

5141	Banques	14 400	
7121	Ventes de prdts finis.		12 000
4455	Etat TVA Facturée		2 000
	Facture N° 23		

Chez le client GAMA

20/01

2333	Emballages récupérables ident	25 000	
34551	Etat, TVA récupérable/immo	5 000	
5141	Banques		14 400
	Facture N° 23		

2-2) Les emballages récupérables non identifiables:

a) Principe :

Il s'agit des emballages que le fournisseur n'arrive pas à identifier même s'ils sont prêtés ou consignés. Par exemple : les bouteilles de limonades, de gaz…etc.

b) Modèle d'enregistrement comptable

Du point de vue comptable, les emballages récupérables non identifiables sont des emballages qu'on achète, qu'on stocke et parfois on peut les vendre (opération accessoire).

L'écriture comptable ressemble parfaitement à celle d'une opération normale d'achat c'est-à-dire l'entrée des emballages constitue une charge d'exploitation de l'exercice pour l'entreprise. Cette charge est enregistrée au débit du compte **61232** « achats d'emballages récupérables non identifiables » et au crédit du compte fournisseurs ou trésorerie en appliquant la TVA 20%.

b-1) Stock d'emballages récupérables non identifiables :

L'opération d'achat d'emballages non identifiables donne lieu à un stock qui sera enregistré au niveau du compte **31232** « stock d'emballages récupérables non identifiables ». Ce compte sera mouvementé en fin d'exercice au moment de la constation du stock final.

b-2) Ventes d'emballages récupérables non identifiables :

Comme les emballages perdus, la vente des emballages récupérables non identifiables constitue un **produit accessoire** qui sera enregistré au niveau du compte **7127** « ventes de produits accessoires ».

- **Exemple : (Achat des emballages récupérables non identifiables)**

Le 05/05 : L'entreprise **KARAMA** a acheté bancaire auprès de la société **CARNAUD** (société spécialisée dans la fabrication des emballages) 15 000 bouteilles de limonades au prix unitaire de 0,5 dh/unité, TVA 20%, Facture N°55.

Travail à faire :

1) Présenter la facture.
2) Comptabiliser la facture chez le client et chez le fournisseur.

Solution :

1) Présentation de la facture

Fournisseur CARNAUD **Client KARAMA**	
Facture N°: 55 Date: 05/05	
Libellé	**Montant**
Montant Brut (5 000 x 0,5)	7.500
TVA 20%	1.500
Net à payer (TTC)	9.000

3) Comptabilisation :

Chez le client KARAMA

05/05

6123	Achats d'emb. Réc. Non id	7 500		
34552	Etat, TVA récupérable	1 500		
5141	Banques		9 000	
	Facture N° 55			

Chez le fournisseur CARNAUD

05/05

5141	Banques	9 000		
7121	Ventes de biens et services		7 500	
4455	Etat TVA Facturée		1 500	
	Facture N° 55			

3) Les emballages à usage mixte

Il s'agit des emballages qui peuvent être perdus ou récupérables non identifiables. Le traitement comptable est similaire aux cas précédents.

Section 3: Consignation des emballages

Parmi les opérations de consignations qui peuvent lier le Fournisseur à son client, il y a la consignation des emballages récupérables. Cette opération consiste à ce que le fournisseur prête à son client un emballage récupérable en espérant le restituer en bon état et dans les délais.

De ce fait, au moment de la livraison, les emballages sont consignés et le client qui les reçoit verse un prix de consignation qui lui sera remboursé au moment de la récupération de l'emballage par le fournisseur.

Si le client a rendu à son fournisseur les emballages en bon état et en respectant les délais, il récupère le même prix de consignation. Dans le cas inverse, il récupère un prix inférieur à celui de consignation.

Parfois, le client décide de garder les emballages : il s'agit donc d'une opération de vente des emballages.

i **Important !**

Lors de la consignation des emballages, le prix retenu est **hors taxes** puisque de point de vue fiscal, il n'y a pas de transfert de propriété c.à.d le fournisseur reste propriétaire des emballages cosignés.

Ainsi, on distingue trois cas :

- **1er CAS :** Si le client respecte les conditions générales de l'opération de consignation des emballages, la créance pour le fournisseur et la dette pour le client seront **soldées.**
- **2ème CAS :** Si le client ne respecte pas les conditions de ventes (rendre l'emballage en mauvais état ou hors délai), le fournisseur pénalise son client en reprenant l'emballage pour une somme inférieur au prix de la consignation.
- **3ème CAS :** Le client décide de garde les emballages consignés.

1) 1er CAS : Restitution d'emballages en bon état en respectant les délais

a) principe :

Les emballages récupérables sont livrés aux clients à titre provisoire par le fournisseur. Ce dernier s'engage à rembourser leur valeur dès qu'ils sont rendus en bon état et en respectant les délais.

b) Enregistrement comptable :

La créance et la dette relatives aux emballages consignés sont matérialisées par les comptes suivants :

- ✓ Chez le fournisseur : le compte **4425 : Clients-dettes pour emballages et matériel consignés ;**
- ✓ Chez le client : le compte **3413 : Fournisseur-créances pour emballages et matériel à rendre.**

Ainsi, le modèle d'enregistrement comptable de cette opération est le suivant :

Chez le client : jj/mm

61..		**Achats de …..**	**X**	
3413		**Fournisseurs créances pour emballages**	**Y**	
34552		Etat TVA récupérable sur les charges	TVA	
	4411	**Fournisseurs**		TTC
		Facture N°		

Y= quantité* prix de consignation (H.T)

De même, au moment de ka restitution des emballages, on enregistre l'opération suivante :

jj/mm

4411		**Fournisseurs**	Y	
	3413	**Fournisseurs créances pour emballages**		Y
		Restitution d'emballages suivant Facture N°		

Chez le fournisseur jj/mm

3421		**Client ou**	TTC	
	71..	Ventes de……		X
	4425	**Clients dettes pour emballages**		Y
	4455	Etat TVA facturée		TVA

De même, au moment de la restitution des emballages, on enregistre l'opération suivante :

jj/mm

4425		**Clients dettes pour emballages**	Y	
	3421	**Clients**		Y
		Restitution d'emballages suivant Facture N°		

- **Exemple: (Restitution des emballages en bon état et en respectant les délais)**

Le 02/11 : La société GITRA a vendu au client Ali 60 000 Dh (H.T), de marchandises, remise 5%, emballage 50 caisses au prix de 200 Dh/caisse (pour un délai d'un mois de consignation), TVA 20%, Facture n°77.

Le 25/11 : Le client Ali a retourné à la société GITRA 10 caisses en bon état.

Travail à faire :

1) Etablir la facture n°77.
2) Comptabiliser les opérations à la fois chez le **fournisseur** et chez le **client**.

Solution :

1) Etablir la facture n°77 :

Fournisseur GITRA			**Client Ali**
Facture N°: 77			**Date: 02/11**
	Désignation	**Calcul**	**Montant**
	Montant Brut		60 000
-	Remise 5%	60.000*5%	3 000
=	Net commercial		57 000
+	TVA 20%		11 400
+	Emballages		10 000
		Net à payer (TTC)	78 400

2) Comptabiliser les opérations à la fois chez le fournisseur et chez le client **:**

Chez le client

	02/11		
6111	Achats de marchandises	57 000	
3413	Fournisseurs, créances pr emb.	10 000	
34552	Etat, TVA récup/charges	11 400	
4411	Fournisseurs		78 400
	Facture N° 77		
	25/11		
4411	Fournisseur	2 000	
3413	Frs, créances pr emb.		2 000
	Restitution d'emb.		

Chez le fournisseur

	02/11		
3421	Client	78 400	
7111	Ventes de marchandises		57 000
4425	Clients, cré, sur emb.		10 000
4455	Etat, TVA facturée		1 1 400
	Facture N° 77		
	25/11		
4425	Clients, créances sur embal	2 000	
3421	Clients		2 000
	Restitution d'emb.		

2) 2ème CAS: Restitution d'emballages sans respect des conditions de leur état ou les délais

a) Principe:

Si le client ne respecte pas les conditions de ventes (rendre l'emballage en mauvais état ou hors délai), le fournisseur pénalise son client en reprenant l'emballage pour une somme inférieure au prix de la consignation.

b) Enregistrement comptable :

La différence entre le prix de consignation et le prix de restitution est considéré :

- **Par le fournisseur :** en tant qu'un **produit,** et sera inscrit au crédit du compte **71275 : Bonis sur reprises d'emballages.**
- **Par le client :** en tant qu'une **charge**, et sera inscrite au débit du compte **61317 : Malis sur emballages rendus.**

Ainsi, le modèle d'enregistrement comptable de cette opération est le suivant :

Chez le fournisseur :

➢ 1ère étape : consignation des emballages

		jj/mm		
3421		**Client ou**	TTC	
	71..	Ventes de		X
	4425	**Clients dettes pour emballages**		Y
	4455	Etat TVA facturée		TVA

Ainsi, on calcule la différence :

Prix de consignation	Quantité * Prix1 = M1
Prix de reprise	Quantité * Prix2 = M2
Différence	**M1 – M2**

La différence constitue pour le fournisseur un **produit taxable** au taux de 20% (puisque du point de vue fiscal « l'accessoire suit le principal »)

Et donc, **TVA = (M1 –M2)*20%**

De même, au moment de la restitution des emballages, on enregistre l'opération suivante :

➢ 2ème étape : Restitution des emballages

jj/mm

4425		**Clients dettes pour emballages**	Y	
	3421	**Clients**		Y
	71275	Bonis sur reprises d'emballages		(M1 – M2)
	4455	Etat, TVA facturée		TVA
		Restitution d'emballages suivant Facture N°		

Avec Y= Prix de consignation à savoir M1 et X = Y – ((M1 – M2) + TVA)

Chez le client :

➢ 1ère étape : consignation des emballages

jj/mm

61..		**Achats de …..**	**X**	
3413		**Fournisseurs créances pour emballages**	**Y**	
34552		Etat TVA récupérable sur les charges	TVA	
	4411	**Fournisseurs**		TTC
		Facture N°		

Y= quantité* prix de consignation (H.T)

De même, au moment de la restitution des emballages, on enregistre l'opération suivante :

➢ 2ème étape : Restitution des emballages

jj/mm

4411		**Fournisseurs**	Y	
61317		**Malis sur emballages rendus**	(M1 – M2)	
34552		**Etat, TVA récup/charges**	TVA	
	3413	**Fournisseurs créances pour emballages**		Y
		Restitution d'emballages suivant Facture N°		

- **Exemple: (Restitution des emballages sans respect des conditions)**

(Complément de l'exemple précédent)

Le 10/12 : Le client Ali a retourné 25 caisses (hors délai). La société a décidé de les reprendre seulement à 160 Dh/caisse.

Travail à faire :

Comptabiliser les opérations à la fois chez **le fournisseur** et chez **le client**.

Solution :

Prix de consignation	25 * 200 = 5 000
Prix de reprise	25 * 160 = 4 000
Différence	**1 000**
TVA sur la différence	**200**

Chez le client

10/12

4411	Fournisseurs	3 800	
61317	Malis sur emballages rendus	1 000	
34552	Etat TVA récup/charges	200	
3413	Frs-créances sur emb		5 000
	Retour emballages		

Chez le fournisseur

10/12

4425	Clients, dettes sur emballages	5 000	
3421	Clients		3800
71275	Bonis sur reprise d'emb.		1 000
4455	Etat TVA facturée		200
	Retour emballages		

3) 3ème CAS : Le client décide de garder les emballages consignes

a) Principe :

A la consignation et à la restitution en respectant les conditions, les emballages ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, si le client décide de garder les emballages, la TVA devient exigible. L'opération est qualifiée « ventes d'emballages ».

b) Enregistrement comptable :

L'enregistrement comptable est identique à celui de la vente et de l'achat des emballages récupérables. Le fournisseur doit établir une facture correspondante à la TVA.

- **Exemple 1 : (Vente d'emballages)**

(Complément de l'exemple précédent)

Le 25/12 : Le client Ali a décidé de garder le reste des emballages. La société lui à adressé la facture N°60.

Travail à faire :

1) Etablir la facture n°60.
2) Comptabiliser les opérations à la fois chez **le fournisseur** et chez **le client**.

Solution :

1) Etablir la facture n°60

Facture N° :60 **Date : 25/12**	
Libellé	**Montant**
Montant Brut (15 emballages *200)	3.000
TVA 20%	600
Net à payer (TTC)	3 600

2) Comptabilisation :

Chez le client

		25/12	
6123	Achats d'emballages perdus	3 000	
34552	Etat, TVA récupérable	600	
4411	Fournisseurs		3 600
	Facture N° 60		

Chez le fournisseur

		25/12	
3421	Clients	3 600	
7121	Ventes de produits ACC.		3 000
4455	Etat TVA Facturée		600
	Facture N° 60		

- **Exemple 2 :**

Le 29/04/199N, Le client JAMAL informe le fournisseur OMAR qu'il ne va pas rendre les 160 caisses précédemment consignées à 15 dh l'unité. Le même jour, le fournisseur OMAR lui adresse la facture « doit » correspondante.

- Enregistrement chez le fournisseur OMAR.

	29/04		
4425	Clients- dettes pour emballages et matériel consignés.	2.400	
7127	Ventes et produits accessoires.		2.000
4455	ETAT-TVA facturée.		400

- Enregistrement chez le client JAMAL.

	29/04		
61232	Achats d'emballages récupérables non identifiables.	2.000	
3455	ETAT-TVA récupérable.	400	
3413	Fournisseurs-créances pour emballages et matériel à rendre.		2.400

Commentaire :

Lorsque la consignation des emballages se transforme en vente, on considère que le montant de cette consignation comporte déjà la TVA et par conséquent, on doit le décomposer en deux éléments : le montant HT et la TVA correspondante. Ainsi pour le fournisseur, on enregistre le montant HT de la vente d'emballage au crédit du compte « Autres ventes et produits accessoires » (71278). Et on inscrit la TVA au crédit du compte « Etat-TVA facturée ».

Pour le client, on débite le compte de charges « Achats d'emballages récupérables non identifiables » (61232) du montant HT de la consignation et on impute, au débit du compte « Etat-TVA récupérable » le montant de la TVA relatif.

Par ailleurs, lorsque la consignation concerne des emballages récupérables identifiables, leur non retour est considéré comme une cession d'immobilisations et sera comptabilisé comme telle.

Dans le cas le cas où des emballages prêtés ne seraient pas retournés, le prêt se dénoue, alors, en vente et le fournisseur doit adresser à son client la facture « doit » correspondante.

- **Exemple 3 :**

Le 29/04/199N, Le client JAMAL retourne seulement 100 caisses consignées à 15 dh l'unité et garde les 60 autres caisses pour son besoin propre. Parmi les caisses conservés 20 sont entièrement détruites.

- Enregistrement chez le fournisseur OMAR.

29/04

4425	Clients- dettes pour emballages et matériel consignés.	2.400	
3421	Clients.	1.500	
7127	Ventes et produits accessoires.		750
4455	ETAT-TVA facturée.		150

Commentaire :

Pour le fournisseur, les 60 caisses non retournées sont considérées comme une vente accessoire d'un montant de (60 x 15) = 900 dh.

Puisqu'on ne peut pas demander au client plus que ce qu'on a facturé initialement, on va considérer que le montant de 900 est TTC et donc, on doit en déduire le montant de la TVA qui est égal à :

900 – 900/1,2 = 150

- Enregistrement chez le client JAMAL.

29/04

61232	Achats d'emballages récupérables non identifiables.	500	
6587	Autres charges non courantes.	250	
455	ETAT-TVA récupérable.(100 + 50)	150	
4411	Fournisseurs.	1.500	
3413	Fournisseurs-créances pour emballages et matériel à rendre.		2.400

Commentaire :

Dans ce cas, le client n'a pas rendu totalement les emballages consignés. Dans la partie conservée, 20 caisses sont détruites.

Ainsi, les caisses retournées vont réduire la dette du client vis-à-vis de son fournisseur (100 x15 = 1.500).

Les caisses détruites constituent une charge non courante pour le client (20x 15 = 300), elle est comptabilisée, après avoir retranché le montant de la TVA qui est égal à 50, au débit du compte « Autres charges non courantes » (6587) (ce compte n'est prévu par le PCM).

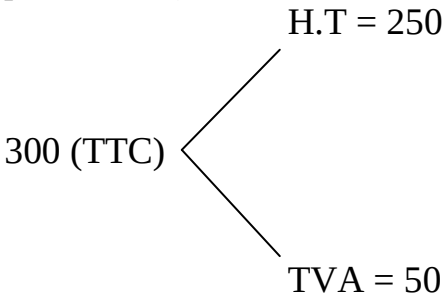

Les autres caisses gardées constituent un achat d'emballages (40 x 15 = 600) qu'il faut décomposer également, en montant HT et en TVA.

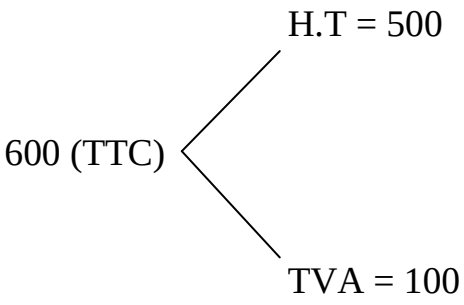

Conclusion

Les opérations relatives aux emballages sont aussi importantes que celles des opérations d'achats et de ventes puisqu'elles touchent les différents aspects du cycle d'exploitation allant des achats, et stockage jusqu'à la vente.